



Loi chatel et reconduction de contrat tacite

Par **nicolasg**, le **06/12/2008** à **11:13**

bonjour,

Ma question concerne la loi Chatel. Je souhaiterais savoir si dans le cadre d'un abonnement dans une salle de sport (engagement d'un an), le responsable de la salle doit il également m'informer avant l'échéance du contrat. En effet, une fois l'échéance dépassée, le contrat est reconduit mensuellement. Le fait que cela soit spécifié dans le contrat peut il justifier le fait que le gérant ne m'ait fait parvenir aucune lettre à propos de l'échéance.

Merci,

Nicolas Garcia